

PV/KC - n° 1190/Div.
Dossier suivi par P. Vlaisloir / K. Chauprade

Paris, le 14 janvier 2005

*Circulaire n°01 plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote »
et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.*

PROGRAMME DE VEILLE 2005 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

Cas particulier de BENETEAU

Madame, Monsieur,

*Nous attirons votre attention sur le fait que faute d'information disponible il est impossible à notre prestataire qui analyse pour notre compte les résolutions soumises aux assemblées générales, d'émettre un rapport à ce jour sur l'assemblée générale de **BENETEAU** qui se tient le **28 janvier 2005**.*

Ceci est contraire à nos recommandations en matière de Gouvernement d'Entreprise dans la mesure où « L'AFG attache encore plus d'importance au fait que l'ensemble des documents et informations relatifs à l'assemblée générale parviennent aux actionnaires dans les délais les plus brefs après la parution de l'avis de convocation afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance. Il est recommandé que ces documents soient diffusés sur le site Internet de l'émetteur et de l'Autorité des marchés financiers le jour de la parution au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée. »

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre BOLLON